

Croissy-sur-Seine

La ville finance la récupération des eaux pluviales

« **C**ROISSY est l'une des premières communes à se lancer dans la récupération des eaux à la parcelle. Mais bientôt ce sera très courant. » Thomas Amblard, responsable environnement et cadre de vie de la ville, est persuadé que le projet qu'il mène ne devrait pas tarder à faire école dans les Yvelines.

Dès le mois de septembre, une soixantaine de cuves vont progressivement être enterrées dans les parties privatives de propriétés situées à proximité de la Seine. Elles récupéreront chacune environ 4 m³ d'eau de pluie des toitures, dont la moitié partira dans la nappe phréatique par infiltration. Le reste pourra servir à l'arrosage des jardins. « Nous avons

calculé que, en cas de pluviométrie normale, cela couvrira l'arrosage de tout un été », commente Thomas Amblard. Le périmètre concerné touche les rues Paul-Déroulède, de la Mascotte, du Bac et Anatole-France.

« *Cela couvrira l'arrosage de tout un été* » »

L'occasion est très intéressante pour les 240 riverains du quai de l'Écluse puisqu'ils ne paieront... rien. La gratuité leur a été accordée par convention en contrepartie de la possibilité de mener à bien des travaux publics d'aménagement sur des parcelles... privées. L'opération, dont le coût de 2 millions d'euros a été entièrement couvert par des subventions de l'Agence de l'eau, du conseil général et du fonds éco-départemental environnement et innovation (Fedei), a été menée en deux ans, le temps d'organiser les réunions d'information, l'enquête publique et de mener les négociations avec chaque particulier.

Cette collecte des eaux pluviales évitera qu'elles se déversent dans la Seine, et permettra aussi de mettre en conformité les habitations concernées en matière d'assainissement.

LAURENT MAURON



CROISSY-SUR-SEINE, HIER. Thomas Amblard, responsable du projet, dans l'une des rues où les habitants bénéficieront de la récupération des eaux pluviales à la parcelle. (LP/L.M.)